

Paris, le 15 décembre 2010

## **Vivendi : Accord pour clore le différend dans les télécommunications en Pologne**

Vivendi annonce avoir signé aujourd'hui un accord avec Deutsche Telekom, M. Solorz-Zak (l'actionnaire majoritaire d'Elektrim) et les créanciers d'Elektrim, dont l'Etat polonais et les porteurs d'obligations Elektrim. Cet accord vise à éteindre l'ensemble des litiges liés à la détention du capital de PTC, l'opérateur de téléphonie mobile polonais.

En application de cet accord, Vivendi recevrait environ 1,250 milliard d'euros et renoncerait à tous ses droits sur les actions PTC, Deutsche Telekom se verrait reconnaître la propriété de 100% de PTC et Elektrim serait sortie de faillite en conséquence du désintéressement de tous ses créanciers. Vivendi rappelle que la valeur des titres PTC avait été mise à zéro dans ses comptes 2006.

Cet accord est conditionné à la réalisation de plusieurs étapes juridiques en Pologne et pourrait être finalisé dans le courant du premier trimestre 2011.

### **Vivendi : offrir le meilleur à la génération numérique**

*Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.*

*Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).*

*En 2009, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

### **Avertissement Important**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*